

Séance du 16 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et le seize mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Florent LACARRÈRE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	11	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

COTDELOUP Sébastien, FERNANDEZ Sophie, FEUGAS Patrice, GARROT Virginie
LACARRERE Clément, LACARRÈRE Florent, LATAPIE-SENGES Lydie, LOUSTEAL
Amandine, LORILLON Grégory, SANJUAN Isabelle, VINUESA ORTIZ Gabriel

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
07 mars 2023

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
29 mars 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance :** SANJUAN Isabelle

__/__/__

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

et publication du

__/__/__

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Florent LACARRÈRE après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 16 mars 2023

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **34 616,85**

- un excédent reporté de : **70 950,85**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **105 567,70**

- un excédent d'investissement de : **123 806,34**

- un déficit des restes à réaliser de : **13 699,33**

Soit un excédent de financement de : **110 107,01**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT **105 567,70**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **0,00**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **105 567,70**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT **123 806,34**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à LABATMALE

Le Maire Florent LACARRÈRE